



## Formation en ligne

# Vérification des hayons élevateurs

Développez vos compétences afin de garantir le contrôle des chariots  
élevateurs



### En quelques chiffres

- 30+ vidéos
- 2h de formation
- 200€/personne
- 100% de réussite



# Vérification des hayons élévateurs

 Tarif : 200€ /personne

 Durée : 2h de formation

## Objectif

Comprendre le cadre réglementaire et maîtriser les exigences légales applicables à l'activité du vérificateur.

Savoir réaliser la vérification périodique hayons élévateurs.

## Prérequis

- Parler et lire le français
- Savoir utiliser un hayon élévateur et connaître ses principes de fonctionnement
- Avoir suivi et réussi la formation [Contrôleur VGP matériel de levage – Tronc commun](#)

## Moyens pédagogiques

La formation est à suivre en ligne via la plateforme de e-learning intégrée à notre site [avorisk.fr](#). Elle est accessible depuis n'importe quel support connecté à Internet (pc, tablette, smartphone) via tous les navigateurs et sans aucun logiciel spécifique.

L'apprenant est invité à suivre un parcours de formation comprenant des vidéos, des quiz et des exercices pratiques.

Des ressources complémentaires sont partagées telles que des illustrations de défauts constatés sur le matériel et des procédures de vérification.

Il est possible de poser des questions directement au formation pendant et après la formation.

## Public concerné

Toute personne chargée de réaliser la vérification des hayons élévateurs :

- Vérificateur salarié d'une entreprise spécialisée dans le contrôle
- Vérificateur indépendant
- Responsable ou personnel d'atelier, personnel mécanique
- Installateur ou technicien de maintenance

## Programme

- Contexte réglementaire applicable au contrôle
- Rôle et responsabilité des acteurs
- Équipements vérifiables
- Facteurs d'usure et de dégradation
- Maintenance et réparation
- Procédure de vérification
- Traçabilité du contrôle

## Évaluation

L'évaluation des acquis de l'apprenant se traduit par un QCM (Questionnaire à choix multiples).

En cas de réussite, afin de valider et de certifier ses acquis, l'apprenant recevra une attestation de formation.